



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1099

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Convention-cadre 2009-2014 - Avenant n° 1 à la convention d'application pour l'année 2009 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touléron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1099**

commission principale : urbanisme

objet : **Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Convention-cadre 2009-2014 - Avenant n° 1 à la convention d'application pour l'année 2009 - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0632 en date du 9 mars 2009, le conseil de Communauté a décidé de renouveler la convention passée avec l'Etat portant sur la délégation des aides à la pierre pour les années 2009 à 2014 et a approuvé le programme de la convention d'application pour l'année 2009. Ces conventions ont été signées le 27 avril 2009.

Dans ce cadre, la programmation 2009 relative au logement social a été validée avec :

- un financement global de 42 200 000 €, dont 21 100 000 € pour l'Etat et 21 100 000 € pour la Communauté urbaine,
- pour un objectif de 2 498 logements, dont 1 618 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) et 880 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de partenariat 2006-2009, la Région a confié à la Communauté urbaine une enveloppe de 4 700 000 € en 2009 au titre du mandat de gestion de ses aides à la pierre.

Ainsi, l'enveloppe globale de financement du logement social arrêtée pour 2009 s'élève à 46 900 000 €.

Etat d'avancement de la programmation au 20 octobre 2009 :

1 364 logements PLUS et PLAI sont financés pour un total de 35 769 000 € engagés avec la répartition suivante :

- Etat	15 043 000 €
- Région	2 535 000 €
- Communauté urbaine	18 191 000 €

Il est à noter que, pour 2009, l'action de la Communauté urbaine et des Communes en faveur du développement de l'offre locative sociale (mixité avec les promoteurs, action foncière, "opération 30 000 logements", engagements des opérateurs sociaux, etc.) a permis d'atteindre un potentiel global d'opérations présentées par les opérateurs sociaux exceptionnellement important.

Exercice 2009	PLUS	PLAI	Total	PLS	Total
<i>Objectifs 2009</i>	<i>1 618</i>	<i>880</i>	<i>2 498</i>	<i>711</i>	<i>3 209</i>
. financés au 20 octobre 2009	955	409	1364	829	2 193
. déposés au 20 octobre 2009	696	143	839	506	1 345
total	1 651	552	2 203	1 335	3 538

Pour mémoire, sur le volet Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), au titre de la reconstitution de l'offre démolie, 575 logements ont été financés et déposés. L'ensemble aboutit à un potentiel global de programmation de plus de 4 100 logements.

11 131 000 € de crédits restent à engager en 2009. Cette enveloppe est insuffisante pour couvrir les 1 134 logements PLUS/PLAI restant à financer par rapport à l'objectif de 2 498 logements.

L'Etat, par redistribution des enveloppes régionales, serait en mesure d'apporter une enveloppe complémentaire de 3 900 000 €. La Communauté urbaine pourrait abonder par une enveloppe équivalente de 3 900 000 €.

Cette enveloppe complémentaire totale de 7 800 000 € pourrait permettre d'atteindre au titre de l'année 2009 un objectif de production de 2 150 logements PLUS/PLAI (supérieur de 111 logements à 2008), soit un résultat global prévisionnel de près de 4 000 logements, supérieur à l'année 2008 de 400 logements.

Les logements non financés sur l'exercice 2009 feront l'objet d'un report de programmation sur l'exercice 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte de l'état d'avancement de la convention de délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine pour l'année 2009.

2° - Approuve :

a) - le montant complémentaire de la programmation 2009 des aides à la pierre relative au logement social, avec la répartition financière suivante :

- Etat 3 900 000 €
- Communauté urbaine 3 900 000 €,

b) - l'avenant n° 1 à la convention d'application pour l'année 2009 relative au logement public.

3° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant.

4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B-2 Promouvoir une politique du logement équilibrée, sur l'opération n° 1981 individualisée le 9 mars 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 7 800 000 € en dépenses et 3 900 000 € en recettes, selon l'échéancier suivant :

- 400 000 € en recettes en 2009,
- 800 000 € en dépenses et 800 000 € en recettes en 2010,

- 1 600 000 € en dépenses et 1 200 000 € en recettes en 2011,
- 2 400 000 € en dépenses et 1 200 000 € en recettes en 2012,
- 3 100 000 € en dépenses et 300 000 € en recettes en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 54 700 000 € en dépenses et 29 700 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.